

Voici ce que le premier ministre disait dans son même discours du 1<sup>er</sup> septembre 1950:

Je puis actuellement dire à la Chambre que nous n'entendons pas, au cours de la présente session, demander au Parlement d'adopter une loi qui nous autoriserait à imposer un système général de régie des salaires et des prix.

Conformément à cette assurance, la mesure législative qui fut présentée fixait des limites au gouvernement par décrets.

Le printemps dernier cependant, au cours de la session régulière, une nouvelle mesure venait remplacer celle que nous avons adoptée en septembre. Le motif invoqué lors de la présentation de cette nouvelle mesure, c'est que le moment était venu de confier au Gouvernement, en face de l'état d'urgence, le pouvoir de recourir à de telles régies quand il le jugerait opportun. Il convient de se rappeler ces faits alors que le Gouvernement semble se faire gloire d'avoir refusé d'adopter les régies au haut comme au bas de l'échelle.

Dans ce cas, nous avons lieu de nous demander pourquoi le Gouvernement avait besoin de pouvoirs si étendus et pourquoi il a obtenu, grâce à l'appui de ses tenants, les pouvoirs les plus complets et les plus arbitraires dont un gouvernement démocratique ait jamais joui en temps de paix générale.

Au cours de récentes déclarations à ce propos, certains membres du Gouvernement ont cherché à donner l'impression que nous tentions de faire croire au public qu'il existait quelque moyen facile de combattre l'inflation. Ils prétendent que nous avons attribué des vertus magiques à la réglementation des prix. Voilà précisément ce que nous n'avons pas dit; nous avons affirmé le contraire. Puisque certaines déclarations faites à ce sujet n'ont que de lointains rapports avec ce qui a été dit, je désire consigner à nouveau au compte rendu certains passages du discours que j'ai prononcé le 9 avril dernier, tels qu'ils figurent à la page 1768 du hansard. J'ai alors déclaré ce qui suit:

Dans l'examen d'un problème comme celui-là, il est tout naturel de tenter de trop simplifier la question et de proposer, pour sa solution, un remède en particulier. Jamais, à la Chambre ou ailleurs, je n'ai donné à entendre qu'on pourrait surmonter cette difficulté au moyen d'une seule et unique solution. Au contraire, j'ai soutenu qu'aucune mesure ne pourrait, à elle seule, suffire à régler ce problème parce qu'il est trop complexe.

Puis, un peu plus loin, au cours de mon exposé, j'ai ajouté:

Nous avons prié le Gouvernement de faire plusieurs choses. Nous lui avons d'abord demandé de comprimer fortement toutes les dépenses n'intéressant pas la défense nationale, puis de favoriser la production de toute espèce de produits d'usage civil, de façon à contrecarrer les poussées inflationnistes. En troisième lieu, nous lui avons demandé de favoriser l'immigration, qui apportera

à notre pays les habitants énergiques, dont les talents particuliers et le caractère en feront d'utiles membres de la collectivité canadienne. Quatrièmement, nous l'avons prié de faire disparaître toutes les restrictions à la construction des nouvelles maisons indispensables au logement d'une population qui s'accroît sans cesse, naturellement et par l'immigration. Cinquièmement, nous lui avons demandé de s'assurer que nous obtenions la pleine valeur de chaque dollar affecté à la défense. Sixièmement, nous l'avons invité à lutter contre l'inflation par l'action de la Banque du Canada sur la circulation fiduciaire et par le recours aux autres mesures d'ordre monétaire que la Banque est autorisée à utiliser aux termes de la loi qui précise sa compétence. Septièmement, nous avons réclamé l'introduction immédiate des mesures de réglementation d'urgence que rendent nécessaires la hausse du coût de la vie et l'inflation.

En expliquant ces vœux, j'ai signalé qu'à notre avis le remède à l'inflation était en dernière analyse la production, mais que le premier et plus rapide moyen de résoudre le problème consistait pour le Gouvernement lui-même à économiser et à comprimer les dépenses étrangères à la défense.

Le premier ministre ayant déclaré il y a plus d'un an, lors d'un débat sur le problème, que ce serait une calamité si l'inflation dépassait au pays celle qui sévissait aux États-Unis et qu'il fallait à tout prix s'ingénier à parer à une telle éventualité, il devient nécessaire de rappeler que l'ingéniosité du Gouvernement n'a pas suffi à l'empêcher et que, manifestement, des mesures immédiates s'imposent, en vertu des immenses pouvoirs que le Gouvernement a obtenus du Parlement, pour parer au fléau qui nous atteint déjà.

Il ne suffit pas de nous dire dans le discours du trône,—qui est l'énoncé du programme du Gouvernement,—que celui-ci partage l'inquiétude de la population au sujet de l'inflation. Il faut nous dire et, par la voix du compte rendu des délibérations de la Chambre, dire cet après-midi à notre population par quelles mesures efficaces l'ingéniosité du Gouvernement entend enrayer la calamité qui pèse aujourd'hui sur nous.

Il serait inexact de dire que le Gouvernement n'a rien fait pour combattre l'inflation, car il a pris certaines mesures. La plupart ont été pitoyablement incompatibles avec la situation, quelques-unes l'ont beaucoup aggravée. Ainsi, le printemps dernier, le Gouvernement a majoré de 25 p. 100 la taxe de vente; et il a frappé certains articles de première nécessité d'une taxe d'accise spéciale. Nous avons signalé à l'époque que ces taxes n'étaient pas nécessaires, que dans la mesure où elles majoraient les impôts occultes frappant des articles indispensables au public, elles étaient restrictives, injustes, inflationnistes. On se rappelle que, tant par